

Commission : Discipline
Date : 20 01 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date du match	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	15 01 22	MANSLE CR	3 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème disciplinaire	Joueur	17 01 22	37 €
D5	16 01 22	St AULAIS CHALL. AS	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème disciplinaire	Joueur	17 01 22	37 €
D5	07 11 22	ST FRAIGNE FC	3 mois de suspension dont 2 avec sursis	Art. 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	24 01 22	50 € Amende globale pour les 4 sanctions
D5	07 11 22	ST FRAIGNE FC	4 matches de suspension	Art. 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	24 01 22	Voir ci-dessus
D5	07 11 22	ST FRAIGNE FC	4 matches de suspension	Art. 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	24 01 22	Voir ci-dessus
D5	07 11 22	ST FRAIGNE FC	2 matches de suspension	Art. 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	24 01 22	Voir ci-dessus

D5	07 11 22	VILLEFAGNAN ECF	Amende financière	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	21 01 22	100€
U16 U18	06 11 22	SIREUIL JS	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème disciplinaire	Joueur	08 11 22	80 €
U16 U18	06 11 22	SIREUIL JS	Amende financière	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	21 01 22	100 €

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#).

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON